

Conseil municipal du 5 juillet 2016

Présents : Mesdames CARRÈRE, THÉRON, DOUSSOT, ARNOULT, RAYÉR, COSTE, REGAFREDO, Messieurs QUEINNEC, REVEILLIÈRE, ROUSSEAU, BARD, BREMAND, RESTES

Absents : Francis CONDAT, Monsieur Christian BOUCH
ayant donné pouvoir à M Révillièvre,
le procureur est présent.

Secrétaire de séance : Claire DOUSSOT
La séance est ouverte à 18h05

I - Convention avec Saint Orens de Gameville concernant scolarisation des élèves hors territoire.

Des contacts ont été pris avec la ville de ST Orens pour établir les frais de scolarité prélevés par les enfants de ST Orens fréquentant les écoles d'Angielle et réciproquement.

Il est proposé l'adoption en place d'une convention de réciprocité entre les villes d'Angielle et ST Orens comprenant une clôture d'opéline avec un écart maximum de 80%.

Les deux communes se renchérissent leurs frais par un échange. Adopter à l'unanimité.

II - Tarifs ALAE

Il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

- Accueil matin ou midi ou soir : 1,60 €
- Accueil combiné matin et midi : 2,10 €
- 2 accueils (matin+midi ou midi+soir) : 3,80 €
- 3 accueils (matin, midi et soir) : 3,70 €

Cela représente pour une famille située dans la tranche de revenu la plus élevée, dont l'enfant est accueilli matin, midi et soir, une augmentation d'un peu plus de 30€ par l'année scolaire. 2 absences, il n'y a pas de prélèvement familial s'applique sur ces tarifs.

III - Tarifs de repas cantine

Il est proposé d'augmenter le prix des repas de la cantine pour compenser le coût du repas facturé par le prestataire.

Prix du repas en matinale : 2,58 €

Prix du repas en midi : 2,68 €

Prix du repas adulte : 2,95 €

L'assemblée précise que 'Il s'agit d'une participation familles puisque le coût du service est largement bénéfice' -

Tous ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre
Adoptés à l'unanimité'

IV Tarifs location salle des fêtes

Le maire propose une augmentation des tarifs comme suit :

Salle des fêtes (180 personnes) : 300 €

Salle des 3 A (30 personnes) : 50 €

Il est précisé que ces tarifs sont plus bas que ceux d'autres communes alentour et que les associations au village en disposent gratuitement.

Il est proposé d'augmenter également la caution de la salle des fêtes de 300 € à 700 €

Votés à l'unanimité.

V Modification des tableaux de effectifs

Il s'agit de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps un complet à raison de 11^h/semaine et de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 14^h/semaine à compter du 1^{er} octobre 2016.

Adopté à l'unanimité -

VI Heures complémentaires et supplémentaires

Le personnel peut être appelé à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires selon les besoins du service et à la demande de l'autorité territoriale.

Il est demandé d'autoriser le paiement de ces heures par les personnels municipaux, fonctionnaires et contractuels de la collectivité.

Accepté à l'unanimité -

VII Accroissement temporaire d'activité

Il est proposé d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er}/08/16

Accepté à l'unanimité.

VIII

Accordement saisonnier d'activité

Il est proposé de renouveler des accords contractuels pour faire face aux besoins liés à un accordement saisonnier d'activité en cas de bessin.

Accepté à l'unanimité.

IX

Modification des statuts du Sicoval - transfert de compétences : "compétence en matière de financement titres de l'article L 2223-40 du CGCT"

Le Sicoval a pris projet de créer un financement cinématographique et souhaite prendre la compétence pour l'élaborer, ce qui implique une modification des statuts.

Le choix du titre n'est pas encore fait.

A l'unanimité transfert de la compétence au Sicoval et approbation de la modification des statuts.

X

Convention relative à l'Authorisation du droit des sols avec le Sicoval.

Il y a lieu de délibérer pour conclure avec le Sicoval pour fixer les modalités relatives à la mise à disposition du service "application du droit des sols".

Cette nouvelle convention précise les modalités financières de la mise à disposition du service tel que décidé par Conseil de Communauté du 7/03/2016.

Coût d'instruction d'un permis de construction : 332 €

Coût d'une déclaration préalable : 838 €

Des membres du conseil municipal s'étonnent de la rétroactivité de l'année 2015 ayant la proposition de convention.

4 abstentions, 1 voix contre, 9 voix pour.

XI

Constat de prêt de matériel avec le Sicoval.

Le Sicoval propose un service de prêt de matériels pour les manifestations des communes (tentes, podiums, barrières, grilles...). Ce service est élémentaire facturé au x commun de la façon suivante :

Coût pour faire petite manifestation : 100 €

Coût pour faire grande manifestation : 277 €

Coût podium : 510 €

Il convient d'autoriser le maire à signer les contrats de loca-

de mat'riel.

Le voix contre, 2 abstentions, 8 voix pour

XII Règlement intérieur de la médiathèque

Le projet de règlement intérieur est soumis à l'approbation du conseil.

Approuvé à l'unanimité

XIII Subvention exceptionnelle à la MJC

La section patente va réaliser les travaux qui vont servir à informer la population en cas de vigilance météorologique. L'adat du hou s'élève à 70 € HT et pour subventionner l'achat de ce hou.

Accepté à l'unanimité.

XIV Crédit needed des décennies du Plaine dans le cadre des délégations du Plaine

- Il y a place d'un crédit relai de 380 000 € au Crédit Rural d'un montant une durée de 10 ans au taux fixe de 0,60% dans l'attente du versement des subventions et des FCTVA pour les locaux gérifs.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'accessibilité à la salle des fêtes pour un montant de 17 957 € HT

XV Questions diverses

- Mireille Arnault va prendre contact avec une société pour faire afin de connaître leur proposition.
- Mireille Arnault informe le conseil des différents débats au conseil de renouvellement de l'école.
- M. Quimene fait état d'une réunion avec les responsables du secteur au Conseil Départemental au sujet de la scénarisation de la RDE (route de Revel).
D'après leurs études la route au ce hongr est creuse et la visibilité dans les rues. Il n'y a pas de panneaux réalisés malgré les plaintes des riverains.
Un radar pédagogique sera positionné au poste de secours.
- M. Révillère informe que la FAFF vient de nous accorder 30 000 € de subvention pour les locaux gérifs

SUJETS TRAITÉS

La séance est levée à 22 h 48.

~~MR~~ ~~MP~~ ~~NR~~ ~~AD~~
Féroue
~~Buff~~ ~~Scat~~ ~~St~~ ~~Jean~~
Cloicot